Analyse





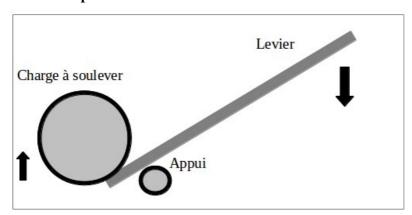


Il existe différents moyens de se financer. L'un de ces moyens consiste, pour une entreprise, un organisme financier ou un particulier, à s'endetter pour augmenter sa capacité d'investissement. Ce procédé porte un nom : « l'effet de levier ». En quoi consiste l'effet de levier ? Quel objectif poursuit-il ? Quels en sont les risques ?

1 Au départ, une loi physique... adaptée à la sauce capitaliste

« Donnez-moi un point d'appui (et un levier), et je soulèverai le monde ». Cette citation célèbre exprimée (selon la légende) par Archimède illustre le **principe du levier : disposés judicieusement, un appui et un levier permettent de démultiplier la force musculaire**.

Tableau 1. Représentation de l'effet de levier.



Se basant sur cette loi physique, les financiers, cherchant quant à eux à multiplier leurs profits, ont imaginé leur propre effet de levier.

Explications. Les **fonds propres constituent le point d'appui** des institutions financières. Ces fonds désignent les capitaux amenés par les actionnaires de ces institutions et les bénéfices accumulés. En retour, les actionnaires veulent être rémunérés pour l'argent qu'ils ont investi. Afin de contenter ses actionnaires, l'institution va donc devoir investir l'argent alloué pour le faire fructifier – et générer des profits qui seront reversés sous forme de dividendes aux actionnaires.

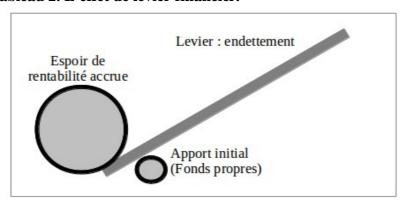
Toutefois, si l'institution ne dispose pas d'autres sources de financement, sa capacité d'investissement sera limitée au montant de ses fonds propres.

C'est là que l'effet de levier entre en jeu. Pour accroître ses profits, l'institution financière peut décider d'investir plus d'argent, argent qu'elle peut obtenir en s'endettant.

Emprunter pour augmenter sa force financière

Ainsi, **l'argent emprunté sert de levier** pour tenter d'accroître la rentabilité des capitaux propres investis, c'est-à-dire de générer des gains supérieurs à ce qu'on aurait pu espérer avoir avec ses seuls fonds propres. En cas de succès, **ce levier permet de démultiplier la force financière de l'institution**, à travers l'augmentation de ses profits – ce qui signifie plus de dividendes pour les actionnaires.

Tableau 2. L'effet de levier financier.



2 L'effet de levier, un procédé coûteux et risqué!

L'effet de levier est un moyen puissant pour permettre aux actionnaires d'obtenir une rentabilité financière élevée. Mais cet objectif est-il toujours atteint ? Non, bien évidemment, car s'endetter a aussi un coût : il faut payer des intérêts.

Si le coût de cet endettement est inférieur à l'augmentation des bénéfices obtenus grâce à l'endettement, l'effet de levier aura permis d'augmenter la rentabilité des capitaux propres. On parlera d'**effet de levier positif**.

À l'inverse, si le coût de l'endettement s'avère supérieur aux bénéfices engrangés, l'**effet de levier** sera **négatif**. On utilisera alors le terme « d'effet de massue » (ou « d'effet boomerang »).

Plus l'effet de levier est élevé (c'est-à-dire plus l'endettement est élevé), plus il s'avère risqué pour celui qui le met en œuvre – et donc plus l'effet de massue peut être violent. Ainsi, si l'institution emprunte des montants considérables et que les investissements réalisés avec l'argent emprunté génèrent des pertes élevées, l'institution pourrait se trouver en incapacité de rembourser ses prêts et faire faillite.

3 L'effet de levier des banques

Pour comprendre le rôle et l'utilisation de l'effet de levier par les banques, commençons par étudier un bilan type d'une banque.

Le bilan d'une banque se compose de deux parties. La colonne de droite (passif) montre l'origine des fonds collectés par la banque. La colonne de gauche (l'actif) désigne l'utilisation qui a été faite de ces fonds. Par conséquent, le total du bilan est identique à l'actif et au passif.

Tableau 3. Bilan d'une banque

Actif	Passif
Crédits	Fonds propres
	Emprunts à plus
	d'1 an
	Emprunts à
	moins d'1 an
Titres financiers	
	Dépôts
Autres actifs	

Une banque collecte ses fonds par trois voies différentes :

- les fonds propres amenés par les actionnaires ;
- la récolte de l'épargne auprès des clients de la banque ;
- des emprunts (en émettant des obligations sur les marchés financiers ou en contractant un prêt auprès d'une autre banque).

L'effet de levier d'une banque correspond au rapport entre les fonds propres et le total du bilan. Si les fonds propres représentent 50 % du bilan, l'effet de levier est de 2. En effet, l'argent récolté auprès de tiers a permis de doubler les capacités de financement de la banque. Si les fonds propres ne constituent que 25 % du bilan total, alors l'effet de levier est de 4, etc.

L'argent récolté est principalement utilisé pour octroyer des prêts (aux particuliers, aux entreprises ou à d'autres banques - ce que l'on appelle communément le métier de base) et pour investir sur les marchés financiers.

La nature des activités que l'emprunt va permettre de financer (octroi de crédits ou investissements sur les marchés financiers) constitue un facteur important à prendre en compte, car ces activités diffèrent par le risque qu'elles portent : dans un marché qui fonctionne bien, l'argent emprunté coûtera plus cher pour effectuer une activité très risquée que pour une activité peu risquée. Ainsi, les activités de crédit sont généralement moins risquées que les activités de marché, en particulier avec l'arrivée sur les marchés financiers de produits de plus en plus complexes tels que les subprimes et les produits dérivés. Ces produits financiers offrent des perspectives de gain supérieures aux activités traditionnelles de crédit, mais les risques de pertes y afférents sont également plus importants.

3.1 Effet de levier et activités traditionnelles

L'utilisation de l'effet de levier est inhérente aux activités traditionnelles des banques :

- D'une part, le premier rôle d'une banque est de récolter l'épargne des citoyens en leur permettant de placer leur argent dans un endroit sûr.
- D'autre part, le second rôle de la banque consiste à octroyer des crédits aux particuliers et aux entreprises afin de les aider à se financer. Comme les prêts sont accordés à long terme, les banques ne peuvent se contenter d'utiliser leurs fonds propres, car cela les obligerait à attendre le remboursement des prêts pour accorder d'autres prêts. Elles vont donc chercher d'autres moyens de se financer.

L'ensemble des prêts accordés par les banques dépasse le montant des fonds propres dont elles disposent, ce qui semble légitime vu leur fonction économique. Cependant, cela les rend fragiles en cas de non-remboursement des crédits accordés. Toutefois, une activité de crédit bien gérée comporte à ce jour un risque modéré, lorsque les crédits sont octroyés sur base d'une analyse risque professionnelle.

3.2 Effet de levier et investissements sur les marchés financiers

Les banques belges ont fortement utilisé ce procédé

Au-delà des activités traditionnelles (récolte de l'épargne et octroi de crédits), les banques peuvent également utiliser l'effet de levier pour réaliser des opérations sur les marchés.

Étant donné que les activités de marché s'avèrent plus risquées, on devrait s'attendre à ce que les coûts de financement liés à ces activités soient plus élevés. Cependant, grâce à la subvention implicite dont elles bénéficient de la part de l'État¹, les banques universelles peuvent se financer à un coût sous-évalué au vu du risque pris, ce qui encourage le développement de ces activités et, par conséquent, l'utilisation de l'effet de levier.

L'effet de levier a ainsi été largement employé par les banques pour accroître leur profit. Selon Fons Verplaetse, ancien gouverneur de la Banque nationale, « le **bilan des banques belges affichait en 2009** des fonds propres de 4 pour des engagements de 100, soit **un effet de levier de 1 sur 25!** »²

Une banque avec un capital propre de 1 pouvait donc, grâce à l'argent emprunté, acheter des actifs sur les marchés financiers pour une valeur 25 fois plus grande. Le problème ? Avec un fort effet de levier, il suffit d'une très petite baisse de la valeur des actifs (- 5 %) pour absorber le capital de départ (4 %) et créer la faillite.

Ainsi, cette situation n'est pas restée sans conséquences quand la crise financière a frappé. Lorsque la valeur de nombreux titres financiers que les banques détenaient en portefeuille a chuté, beaucoup de banques se sont retrouvées en situation de faillite. En effet, l'absence de fonds propres suffisant empêchait les banques de compenser leurs pertes élevées. De plus, il était devenu presque impossible de se refinancer par emprunt auprès des autres banques à cause du climat de défiance généralisée qui régnait. Dès lors, les pouvoirs publics furent contraints d'intervenir massivement pour sauver les banques et ainsi, protéger les épargnants.

Les États membres de l'Union européenne garantissent les dépôts privés sur les comptes bancaires à hauteur de 100 000 euros en cas de faillite. Si les banques ont des problèmes, l'État préférera les sauver plutôt qu'indemniser les déposants – solution qui serait beaucoup plus coûteuse. Ce soutien public est « récompensé » par les marchés financiers, qui octroient des financements aux banques universelles à un taux moins élevé : ces dernières bénéficient dès lors d'une « subvention implicite » de l'État.

^{2 &}lt;a href="http://www.lalibre.be/economie/actualite/il-faut-un-controle-europeen-au-moins-51b8a578e4b0de6db9b54760">http://www.lalibre.be/economie/actualite/il-faut-un-controle-europeen-au-moins-51b8a578e4b0de6db9b54760

4 Des règles pour contenir l'effet de levier : suffisantes ?

Bâle III: des accords pour limiter l'effet de levier, suffisant?

Compte tenu des effets d'une faillite éventuelle d'une banque sur la stabilité de tout le système financier et, au-delà, de l'économie tout entière, les banques se doivent d'être d'une grande solidité financière. Pour essayer de garantir cette solidité, les pouvoirs publics ont imposé aux banques le respect de règles prudentielles.

Comment s'assurer que les banques soient solides financièrement? La solidité financière d'une banque est principalement mesurée par le montant des fonds propres de la banque (relativement au total du bilan) qui détermine sa capacité à faire face aux risques éventuels liés à ses activités (non remboursement de crédits distribués ou autres pertes de valeur de ses actifs). En cas de grave difficultés financières, les chances de survie de l'entreprise sont proportionnelles à l'importance de ses fonds propres relativement au total du bilan, et non à la taille de l'entreprise.

Pour rendre les banques moins vulnérables et éviter que les pouvoirs publics ne soient encore obligés d'intervenir en cas de nouvelle crise financière, une nouvelle réglementation a été mise sur pied en 2010³. Les Accords de **Bâle III**⁴ prévoient notamment que les fonds propres « durs » — c'est-à-dire composés uniquement d'actions et de bénéfices mis en réserve — doivent représenter 7 % des activités de marché ou de crédit des banques. Ce ratio n'était que de 4 % dans la réglementation précédente (Bâle II).

Cette mesure correspond dans les faits à une **limitation de l'effet levier**. En effet, la nouvelle réglementation requiert un niveau de fonds propres plus élevé proportionnellement à l'endettement. Concrètement, cela signifie que si elle souhaite prêter 100 millions d'euros, une banque devra posséder au minimum 7 millions d'euros de fonds propres « durs » - contre 4 millions auparavant⁵.

³ Dans l'Union européenne, les nouvelles règles sont entrées en vigueur fin 2012. Cependant, de nombreuses règles seront introduites progressivement. Elles ne prendront pleinement effet qu'à partir de 2019.

⁴ Les Accords de Bâle III sont édités par le Comité de Bâle. Ce comité est chargé du renforcement de la régulation prudentielle, c'est-à-dire une surveillance de l'activité financière fondée sur la prudence. Il est hébergé par la Banque des Règlements Internationaux (BRI), une organisation internationale regroupant les banques centrales ou autorités monétaires de cinquante pays ou territoires.

⁵ Cet exemple ne prend pas en compte un certain nombre d'autres règles. Ainsi, un renforcement supplémentaire des fonds propres exigés s'appliquerait par exemple aux grandes banques dont la faillite éventuelle entrainerait un risque systémique.

5 Conclusion

L'effet de levier est-il une pratique durable ou une pratique à risque ? Comme cette analyse l'a expliqué, les dangers liés à l'utilisation de l'effet de levier dépendent fortement des activités qui sont financées par ce biais. Interdire complètement l'effet de levier ne serait pas souhaitable quand il permet de financer des activités de crédit qui sont vitales pour faire tourner l'économie. Toutefois, une utilisation excessive de cet outil de financement, notamment pour investir dans des produits hautement spéculatifs, génère des risques importants pour les banques, mais aussi pour les États qui pourraient être contraints d'intervenir pour les sauver de la faillite.

Étant donné que les activités de marché s'avèrent plus risquées, il est nécessaire que ces activités soient mieux assurées afin de pouvoir faire face à des pertes éventuelles sans que l'État ne soit obligé d'intervenir. Il convient dès lors d'appliquer des règles plus strictes aux banques dont la nature des activités engendre un risque systémique plus élevé.

Dans ce cadre, le renforcement des règles prudentielles introduit par Bâle III sera-t-il de nature à éviter une intervention publique des États auprès des banques au cas où une nouvelle crise financière surgirait? Difficile d'en juger. En attendant, l'augmentation du ratio de capitaux propres ne plaît pas à tout le monde : les banques y voient des conséquences dommageables pour notre économie. Selon elles, cette mesure aura un impact négatif sur le nombre de crédits octroyés et, par conséquent, sur la croissance économique. Ont-elles raison ou tort? Ce sujet est abordé dans une autre analyse du Réseau Financement Alternatif⁶.

Retrouvez toutes nos analyses sur www.financite.be

Arnaud Marchand
Décembre 2013

⁶ MARCHAND A. Réduire l'effet de levier des banques, un impact néfaste sur notre économie ? Décembre 2013.